



Entreprise

## TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

### ACCOMPAGNER LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES POUR FAVORISER LE PARTAGE DE SAVOIR-FAIRE

#### TRANSMISSION DES COMPÉTENCES

##### qu'est-ce que c'est ?

Cet accompagnement permet aux entreprises de favoriser le partage de compétences pour professionnaliser la transmission des savoirs et savoir-faire.

L'objectif est de conserver les connaissances en interne et ainsi d'assurer leur pérennité.

#### 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

#### 2 Contenu

Après analyse de votre besoin par votre conseiller, vous disposez d'un prestataire externe pour :

- réaliser un état des lieux de votre situation ;
- identifier les compétences à transmettre ;
- formaliser le programme de formation interne ;
- former un collaborateur à la mission de formateur au sein de l'entreprise.

#### 3 Dates

- **Démarrage de l'action**  
entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025
- **Fin de réalisation**  
31/12/2026

#### 4 Avantages

Bénéficier de l'accompagnement d'un expert pour :

- favoriser la performance de l'entreprise, fidéliser les salariés et intégrer les nouvelles recrues ;
- planifier, coordonner, encadrer et avoir un outil de suivi de la transmission de savoirs ;
- informer les salariés sur l'évolution de l'organisation induite par le transfert de compétences.

#### 5 Financement

Coûts pédagogiques 100 % financés.

#### 6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :  
[opcoep.fr/mon-conseiller](https://opcoep.fr/mon-conseiller)